



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK  
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 mai 2024, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 681 intitulé: « *Règlement numéro 681 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5* ».

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 11 juin 2024. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 juin 2024. Le règlement n° 681 est donc en vigueur depuis le 11 juin 2024.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 19 JUIN 2024.

---

Nathalie Isabelle  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière -trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 19 juin 2024 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics et dans le journal Le Progrès de Coaticook, édition du 26 juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2024.

---

Greffière-trésorière